

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	35 (1906)
<b>Heft:</b>	5
<b>Rubrik:</b>	Antialcoolisme : vieux échos de la presse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Antialcoollisme

### VIEUX ÉCHOS DE LA PRESSE

Le X<sup>me</sup> Congrès international contre l'alcoolisme s'est réuni en 1905, à Budapest. Il a été ouvert le 12 septembre par le Ministre de l'Instruction publique, qui s'est préoccupé avec sollicitude de l'enseignement antialcoolique dans les écoles de Hongrie. Le Congrès a duré cinq jours et a discuté les questions les plus intéressantes.

« Le professeur Weygandt (Wurzbourg) a étudié l'action de l'alcool sur l'activité cérébrale. Le bactériologiste Jaitinen (Helsingfors) a donné des détails intéressants sur les expériences qu'il poursuit dans son laboratoire, expériences qui prouvent que l'alcool diminue la résistance aux maladies infectieuses et constitue un facteur puissant de dégénérescence de la race.

Le mercredi, le professeur Kassowitz (Vienne) a traité de la valeur alimentaire de l'alcool, sujet qu'il étudie spécialement depuis de longues années ; il a combattu avec énergie la théorie scientifiquement fausse et socialement funeste de l'alcool-aliment.

La journée de jeudi a été consacrée tout entière à la lutte antialcoolique par l'école. Ce sujet, traité par des spécialistes comme M. Hähnel de Brême et M<sup>me</sup> Trygg Helenius de Finlande, a excité un intérêt tout spécial dans les milieux scolaires de Budapest. D'année en année, partout on se rend mieux compte qu'il appartient à l'école publique d'éclairer l'enfant sur les dangers de l'alcool. » *(Le Réveil suisse.)*

\* \* \*

En Valais, la Ligue catholique d'abstinence a fondé une branche cadette, « La jeunesse abstinente », composée de sections d'enfants.

Ces sections ont eu leur première réunion, le 13 juin, à Sion.

« Une centaine d'enfants étaient présents, nous dit la *Gazette du Valais*. La messe a été célébrée pour eux au Collège. Le chanoine Jules Gross, président de la « Ligue catholique valaisane d'abstinence », leur a fait un sermon de circonstance. Il leur a expliqué pourquoi on leur demandait l'abstention totale de toute boisson enivrante, car il le faut pour la santé ; il le faut plus encore pour qu'ils ne prennent pas de mauvaises habitudes, et c'est chrétinement qu'il faut faire un sacrifice,

par amour pour Jésus-Christ, pour obtenir la conversion des buveurs.

Après la messe, les enfants se rendent à Valère pour prendre leur repas en plein air. M. le professeur Delacoste, président de la Section d'abstinence de Sion, vient leur adresser la parole. Il les encourage à persévéérer et à montrer qu'ils savent être aussi gais que les autres enfants.

En route pour Longeborgne. Le petit bataillon se met en marche en chantant des cantiques et des chants de tempérance, composés tout exprès pour la circonstance. Trois prêtres accompagnent les enfants. Le T. R. P. André, membre du Comité central, fait faire aux enfants le Chemin de la Croix et il leur adresse un sermon touchant. Il parle aux enfants de la « Jeunesse abstinente », de l'amour qu'ils doivent avoir pour la Mère de Dieu ; il les encourage à être vaillants malgré les moqueries, à être fiers de leur société et il leur donne l'enthousiasme nécessaire pour tenir bon toujours et partout. »

« Le grand cardinal Manning disait que, dans la lutte contre l'alcoolisme, le devoir capital consistait à enrôler l'enfance dans cette pacifique croisade. »

M. le chanoine Gross a l'intention de fonder un journal pour l'enfance abstinente. Les feuilles d'engagement représentent le bienheureux Nicolas de Flüe. On peut se procurer chez M. le chanoine Gross, à Lens (Valais), une petite brochure *Chants et Maximes de tempérance* à 15 centimes. Ces chants ont été composés spécialement pour les enfants.

\* \*

M. Riat, président du tribunal de Neuveville, zélé apôtre de la tempérance, a donné plusieurs conférences en Valais, entre autres, une au Collège de Sion et une à l'Ecole normale. De son compte rendu, publié par le *Réveil suisse*, nous extrayons les deux passages suivants :

« Me voici, dans une grande salle, en présence de cent-cinquante jeunes gens environ qui suivent les cours du Collège. Il y en a de tout jeunes, de dix à onze ans ; il y en a d'autres qui portent des moustaches de hussards. Ils chuchotent entre eux. Ils paraissent plutôt amusés et narquois. Il a du calme ce bonhomme qui vient leur parler de tempérance !...

La plupart de ces jeunes gens m'ont écouté avec attention. Leurs sourires n'ont pas duré longtemps, sauf chez quelques-uns.

A six heures, c'est aux élèves de l'Ecole normale que je parle. Ici, pas de sourires moqueurs, pas de murmures énigmatiques. Ces futurs instituteurs font preuve d'une discipline parfaite... Plusieurs de ces jeunes gens ont pris des notes. »

\*\*

Au Locle, les sociétés antialcooliques avaient demandé le développement de l'enseignement antialcoolique dans les écoles de la ville. La Commission scolaire a décidé, sans faire droit à tous les vœux exprimés, de remettre au corps enseignant un petit programme qui servira de guide, avec de nouvelles recommandations.

\*

Que faut-il penser des « Sections d'enfants abstinents ? » Nous croyons qu'il est facile d'enrôler des enfants, mais qu'il est difficile de les retenir. Ce n'est cependant pas une raison pour ne rien faire dans cette voie. Il est certain qu'un grand nombre persévéreront ou que s'ils ne demeurent pas *abstiens* ils resteront du moins *tempérants*. De leur passage dans la section, il peut leur rester un bon esprit. L'essentiel n'est donc pas la signature d'engagement, mais la formation.

*L'Espoir*, la Société des enfants issue de la *Croix-Bleue*, compte des milliers de membres.

CITRONELLE.

---

## Historique de l'école de Villarimboud

(Suite.)

---

M. Badoud est remplacé par M. Rossier, Antoine, de Cugy. A en juger d'après le compte rendu du Conseil d'Etat de 1865 (p. 59) (rapport de M. Grand, élève en droit, nouvel inspecteur scolaire), le régent Rossier aurait introduit dans son école l'enseignement de la comptabilité. A cette date, « les éléments de comptabilité sont enseignés dans douze écoles du district de la G!âne. »

M. Rossier ne fut pas longtemps l'instituteur de Villarimboud. Il quitte ce poste en 1866. Au mois d'août de cette année, le conseil communal se réunit pour s'occuper du choix d'un nouvel instituteur. Je transcris *textuellement* le procès-verbal de cette séance :

« A la demande de M. le curé Perroud relativement à un régent pour notre paroisse ayant fixé son choix sur la personne de Marcellin Vesin, de Corpataux, de concert avec Dougoud, François, gros Pierre, les autres membres du conseil communal ont adhéré à la force demande des prénommés et délivré un préavis pour la demande de la nomination du dit Marcellin. »

Cette décision fut suivie de la nomination officielle de M. Vesin (septembre 1866). Cette année marque, comme on